

Charte d'adhésion 2026

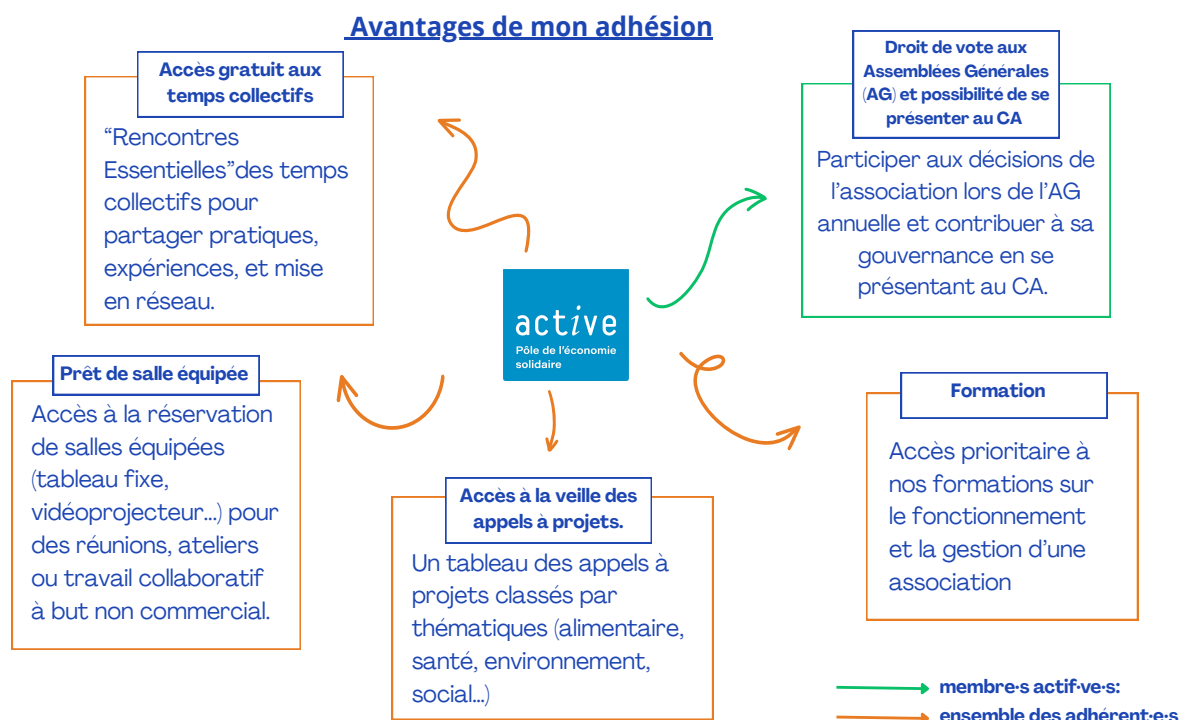
Active, Pôle de l'économie Solidaire

Active est un lieu d'échanges, de créativité, d'accompagnement qui développe une nouvelle manière d'entreprendre ensemble.

Dans le cadre de notre démarche collective et participative, nous vous proposons une offre d'adhésion qui vous permet d'accéder à des outils et des ressources. Leur fonctionnement est expliqué dans la charte.

En tant qu'adhérent.e, vous devenez membre d'Active et soutenez l'ensemble de nos actions et de nos accompagnements :

- **Territoires et collectivités.**
- **Porteurs de projets.**
- **Structures de l'aide alimentaire.**
- **Projets agricoles et alimentaire.**



Deux tarifs **par année civile** :

- **Personne physique 15 € minimum**
- **Personne morale 100 € minimum**

Accès à la veille des appels à projets

Lors de votre adhésion vous recevrez un lien qui vous permettra d'avoir accès à un tableau répertoriant les appels à projets, repérés par Active, émanant des financeurs privés ou publics. Ils sont classés par thématiques (alimentation, santé, agriculture, environnement, social...). Nous actualisons ce tableau régulièrement.

Accès gratuit aux temps collectifs d'Active

- Rencontres «ESSentielles»:

Active organise plusieurs fois dans l'année des rencontres «ESSentielles». L'objectif de ces temps collectifs est de permettre le partage de pratiques, d'expériences, et la mise en réseau entre porteur·euse·s de projets et/ou acteur·rice·s du territoire.

Voir le programme semestriel sur notre site internet. <https://active71.org/>

- Formations:

En tant qu'adhérent.e, vous êtes prioritaire pour accéder à nos formations sur le fonctionnement et la gestion d'une association.

Voir le programme semestriel sur notre site internet. <https://active71.org/>

Mise à disposition des locaux

Modalités, disponibilités et horaires des salles

- Active met des espaces de travail à dispositions de ses adhérent·es à la condition que **l'activité pour laquelle la salle est utilisée soit non commerciale.**
- L'accès aux salles est conditionné à la présence d'un·e salarié·e dans les locaux et sur les créneaux de travail, du lundi au vendredi de 09h à 17h.
- 3 salles sont **accessibles** :
 - salle « bleue » : capacité de 18 personnes
 - salle « verte » : capacité de 5 personnes
 - salle « orange » : capacité de 8 personnes

Réservations et préavis

- Les réservations sont obligatoires pour vous garantir la disponibilité des salles.
- Un délai d'une semaine est recommandé pour toute réservation.
- Les réservations peuvent être effectuées au plus tôt 2 mois avant la date d'utilisation souhaitée.
- En cas d'empêchement ou d'annulation, chaque partie s'engage à prévenir l'autre dans les plus brefs délais.

Règles générales

- Un espace kitchenette avec micro-onde est à disposition si nécessaire.
- Les adhérent·e·s sont tenu·e·s de respecter le calme et la propreté des espaces (salles, cuisine, WC, ...). Du matériel d'entretien est à disposition si nécessaire.
- L'utilisation des équipements mis à disposition doit se faire dans le respect des consignes.
- Les adhérent·es sont responsables de leurs effets personnels.

Accès Internet

- Un accès Internet Wi-Fi gratuit est mis à disposition des adhérent·e·s.
- L'utilisation d'Internet doit se faire dans le respect de la législation en vigueur.(Cf LCEN)

Équipements et consommables

Les équipements suivants sont mis à disposition (sous réserve de disponibilité et sur demande) :

- 1 ordinateur fixe avec matériel de visioconférence (caméra + micro-casque) dans les salles « verte » et « orange »
- 1 tableau blanc + feutres
- 1 paper board + marqueurs
- 1 vidéoprojecteur + câble HDMI
- 1 cafetière + 1 bouilloire → **les consommables (café, thé, sucre, lait, ...) ne sont pas fournis par Active.**
- Chaque adhérent·e est invité·e à apporter ses propres consommables spécifiques (feuilles, post-it, matériel d'animation divers,...)

Le parking n'est pas accessible aux adhérent·e·s.

Droit de vote aux Assemblées Générales (AG) et possibilité de se présenter au CA pour les membres actifs

Les membres actifs disposent du droit de vote en Assemblée Générale (AG) ordinaire et extraordinaire. Ces temps permettent et de prendre les grandes décisions concernant le fonctionnement et l'orientation de l'association.

Les membres actifs ont également la possibilité de se porter candidats au Conseil d'Administration (cf statuts site internet).

Acceptation de la charte

Le paiement de l'adhésion à Active vaut acceptation de la présente charte.

Lors de l'adhésion sur HelloAsso, cocher la case « J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur » tient lieu de signature.

Fait le, à Chalon-sur-Saône,

Active, Pôle de l'économie solidaire

contact@active71.org - 03 85 90 05 50

12D rue du Général Leclerc – 71100 Chalon-sur-Saône